



spécial

> Ancienneté  
> Heures de nuit  
> Complément-poste

## Le respect de nos droits

Il semble que la Poste, entreprise qui pourtant, s'auto-définit comme *citoyenne*, ait le plus grand mal à assimiler ce *concept*, à la fois simple et essentiel dans une société qui se veut républicaine !

Elle considère toujours être en droit de **faire ce qui lui plaît**, en particulier de ne pas appliquer le Code du travail quand il lui est défavorable.

C'est pourquoi le recours à l'action juridique devient indispensable face à un employeur aussi obstiné. Ça l'est pour les revendications générales mais aussi pour les situations individuelles, par exemple, l'inaptitude et le reclassement où la Poste ne fait pas trop dans le "*citoyen*" ou l'humanisme... C'est le moins que l'on puisse dire !

## Complément-Poste

Autant la **Cour de Cassation**, dans un jugement de 2009, considère qu'il peut exister des différences salariales entre fonctionnaires et salariés (ce n'est pas la Poste qui négocie les salaires de ses fonctionnaires à l'inverse des salariés) autant elle constate que le complément poste est une rémunération dont le montant est fixé par la Poste **quelque soit le statut**.

Ainsi, le principe "**A travail égal, salaire égal**" s'applique complètement et ne peut être ignoré par l'employeur.

En 2011, malgré la décision de la Cour de Cassation, la Poste se refuse toujours à régulariser globalement les salariés.

Aussi, pas d'autres solutions que d'aller aux Prud'hommes pour faire valoir ses droits !

C'est ce à quoi s'est attelé FO Poste 38 et, en particulier, Éric ANDREYON après avoir mené la bataille pour le paiement de l'ICP (Indemnité de Congés payés), bataille gagnée à force de dossiers prud'homaux (*Depuis, la Poste paie ce qu'elle doit à tous les agents !*).



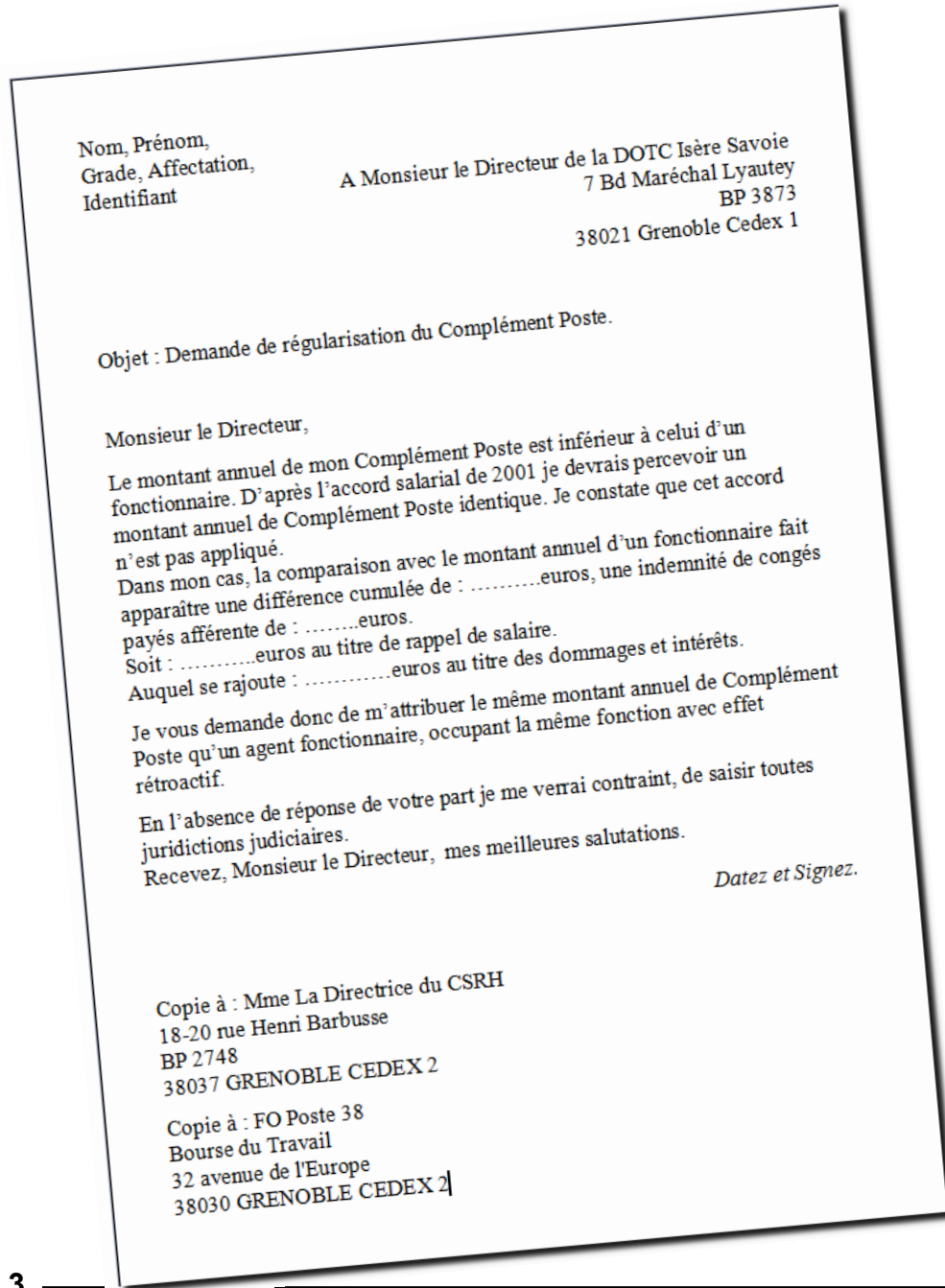
Puisque la Poste rechigne sur le Complément Poste, nous avons décidé de procéder de manière identique : constituer plusieurs vagues successives de dossiers jusqu'à ce que la direction accepte enfin de payer !

Aujourd'hui, les premières décisions des tribunaux tombent. A Paris, c'est 34 salariés qui ont gagné pour un montant de + de 150 000 €... On attend celles des Prud'hommes de Grenoble...

Sans attendre, nous vous invitons à déposer vos dossiers auprès du syndicat : La procédure est indiquée dans les pages suivantes.

**Faisons respecter nos droits !**

**Modèle de requête à envoyer en LR-AR (+ copie au CSRH et syndicat)**



# Procédure

**1) Faire parvenir au syndicat les photocopies des contrats de travail CDI (et CDD jointifs) et avenants. Et les 3 derniers bulletins de salaires.**

Rappel : du fait de la prescription quinquennale, seules les 5 dernières années peuvent être réclamée au titre des rappels de salaires, les sommes antérieures sont à réclamer sous la forme de "dommage et intérêt".

**2) Envoi en recommandé AR de la requête (page précédente) auprès de la Direction de la DOTC (Et copie au CSRH, ex-CIGAP + le syndicat).**

Le premier chiffrage des sommes réclamées peut se faire à l'aide du tableau ci après (différence annuelle fonct/salariés) :

	ACC12	ACC13	ACC21	ACC22	ACC23	ACC31
2006	162	152	156	80	317	456
2007	145	134	138	54	290	428
2008	125	107	113	46	230	366
2009	102	88	91	4	201	335
2010	96	82	85	0	194	328
2011	0	0	0	0	77	205

**3) Copie de la réponse à faire parvenir au syndicat. Si la réponse est négative ou s'il n'y a pas de réponse, lancement de la procédure prud'homale.**

A ce moment, avec vous, nous constituerons le dossier et déterminerons précisément les sommes à réclamer, en particulier les "dommages et intérêts".

# Reprise d'ancienneté

Depuis quelques mois, de nombreux collègues ont réclamé -et obtenu- le rappel de leur ancienneté à leur premier CDD. Pour certains, qui avaient travaillé dans la précarité pendant de nombreuses années, le rappel financier est impressionnant !

Souvent, la Poste préfère "concilier" que se risquer aux Prud'hommes où elle perd régulièrement.

La procédure est presque la même que pour le Complément-Poste :

1) LR-AR et copie au syndicat.

2) Suivant les propositions de la Direction : négociation syndicale ou procédure prud'homale.

Nom / Prénom  
Adresse  
Grade  
Identifiant

A .....  
le .....

A Monsieur le Directeur  
de la DOTC Isère Savoie

Objet : demande de reprise de mon ancienneté CDD

Monsieur le Directeur,

Par la présente je vous demande de reprendre mon ancienneté CDD dans le calcul de mon salaire.

En effet, mon CDI date du .....  
Mais j'ai effectué plusieurs CDD avant cette date.  
J'ai signé le premier contrat CDD le.....

Je vous demande de prendre cette dernière date comme point de départ de mon ancienneté dans le calcul de mon salaire.

[Signature]

Copie au syndicat FO

# Heures de nuit

**Majoration de 0h à 6h**

**La Poste doit payer !**

Rappel : Aujourd'hui La Poste majore le taux de l'indemnité horaire pour travail de nuit de 0,50 euros bruts par heure travaillée entre 0 h et 6 h des seuls agents ayant une prise de service **entre 21h30 et 4h00**.

Le Tribunal administratif de Rennes, saisi par des collègues, a estimé que :

- la condition liée à l'heure de prise de service créait une rupture d'égalité illégale entre les agents,
- et a condamné La Poste à verser cette majoration pour toute heure effectivement travaillée entre 0h et 6h.

Cela concerne en premier lieu, les agents de la PiC mais aussi plusieurs collègues des PPDC. A vos stylos !

Nom / Prénom  
Grade  
Identifiant  
Établissement

A .....  
le .....

à Monsieur le Directeur de la DOTC Isère Savoie  
s/c de Monsieur le Directeur du centre de .....

Objet : Demande de paiement de majoration de l'heure de nuit

Monsieur le Directeur,

Au regard du jugement du Tribunal administratif de Rennes du 19 mai 2011, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance le versement de la majoration de l'indemnité horaire pour le travail de nuit instaurée par la décision du 3 juillet 2007, pour toutes les heures que j'ai accompli entre 0h et 6h depuis le mois de juillet 2007.

[Signature]

### Eric, pourquoi être candidat ?

Nous devons nous battre, pour faire aboutir nos revendications, mais aussi pour faire respecter nos droits.  
Cela passe aussi par la participation aux instances représentatives du personnel à La Poste.

### Quel est ton parcours professionnel ?

J'ai été embauché d'abord comme auxiliaire en 1990, puis en CDD à partir de 1991 (date de la mise en place de la convention commune sous l'impulsion de FO). Après une vingtaine de CDD, j'ai été embauché en CDI au Centre de Tri à Eybens en tant que ACC12. En 2001, je passe ACC21 et deviens Pilote de machine.

En 2004, je suis élu comme représentant des salariés de la classe 2 à la Commission Consultative Paritaire (CCP). Je suis réélu en 2007.

En 2008, lors de l'élection Prud'homale, je deviens **conseiller Prud'homme au conseil de Grenoble**.

### L'action juridique est donc importante pour toi ?

Même si on ne souhaite pas, à priori, traîner son employeur en justice, on peut malgré tout être amené à le faire pour faire respecter ses droits. Exemples :

FO-Com a déjà fait condamner La Poste aux Prud'hommes :

> Sur la possibilité de faire **une heure ou une demi journée de grève**, avec une retenue progressive : 1/160 pour une heure, 1/50 de une heure à une demi journée.

> Sur l'**indemnité de congés payés (ICP)**, qui est une indemnité qui est versée à la fin de la période de prise des congés. Et que la Poste calculait à sa "manière" !

> Sur le **complément Poste**, (voir l'article en page 2)

Nous faisons face à La Poste avec la même obstination pour la contraindre à respecter ce principe d'égalité entre tous les postiers.

> Sur la **reprise d'ancienneté**, les **heures sup.**, etc...

### Une conclusion ?

La participation au Conseil des Prud'hommes de Grenoble m'a permis de me perfectionner dans la conduite des dossiers juridiques et de se faire -mieux- respecter par la Poste !

C'est un plus, c'est sûr, pour la défense des salarié(e)s !

### Et toi, Catherine, pourquoi es-tu candidate ?

Parce qu'il faut que les droits des salarié(e)s soient défendus. Que le Code du travail soit respecté par l'employeur comme la réglementation et les accords.

### Tu es élue depuis 2004, qu'est ce qui t'a marqué au cours de ces années ?

Le nombre croissant de dossiers disciplinaires. Depuis 2007, il y en a, en moyenne, une vingtaine par an ! Et puis les licenciements pour inaptitude physique qui augmentent sensiblement...

### C'est-à-dire ?

La pénibilité augmentant, il y a de plus en plus de personnel pour lequel il faut un poste adapté. Mais l'employeur ne cherche plus vraiment à reclasser ses agents. Elle s'embarrasse de moins en moins de considérations humaines. Il n'y a que la recherche de la productivité qui compte...

Pourtant, il y a des textes, des accords que la Poste se refuse à appliquer ! Le rôle des élus c'est d'utiliser toutes armes pour les faire appliquer. Y compris par la voie juridique...

### Tu as des exemples ?

Sur l'inaptitude par exemple, nous avons été plusieurs fois aux Prud'hommes. A chaque fois, nous avons gagné. Un agent de la Verpillière a ainsi perçu 20 000€ pour licenciement abusif, un autre 15 000 €...

Mais on pourrait aussi parler des contrats irréguliers ou du paiement des heures sup... Si la Poste reste sur ses positions, refuse de concilier, nous n'hésitons pas à aller en justice obtenir gain de cause !

### Alors, les CCP, utiles ou pas ?

Il n'y a pas que les "gros" dossiers, les "grandes" revendications et actions, il y a aussi le quotidien... les recours appréciation, les sanctions disciplinaires, etc... Les salarié(e)s ont besoin de représentants qui puissent les défendre pied à pied face à la Poste, réduire les sanctions, les faire annuler...

C'est loin d'être facile mais je pense que face à un employeur aussi retors, la ténacité et ma détermination peuvent être utiles à mes collègues.

**Le 18 octobre,  
votez pour les listes  
Force Ouvrière**

**Carine QUAIX**  
Cofi  
**Corinne PARMENTELAT**  
Cocli

**Hervé LORIDO**  
Tête de liste classe 2

### Pourquoi vous êtes-vous présentées sur les listes FO ?

- Pour être entendu.
- Question d'image ! La hiérarchie ne nous voit plus de la même façon, peut-être avec un peu plus d'attention et de respect !!
- Pour être représentatives de nos collègues conseillers isolés dans les bureaux, esseulés et qui subissent la pression des managers.
- En quelque sorte, servir de porte-parole !

### Vous n'aimez plus votre métier, alors ?

- Si ! Mais il y a un mal être qui se développe. Les pressions et les enjeux sont toujours plus importants...
- En contrepartie, nous n'avons aucune reconnaissance, ni personnelle, ni financière.

### Qu'est-ce que vous voulez ?

- Nous voulons pouvoir faire remonter les aberrations que nous sommes obligés de vivre au quotidien face à la clientèle...
- Par exemple : nous disons "NON" aux accompagnements trop fréquents et inutiles pour les conseillers qui ont l'expérience du métier.
- C'est vrai, les accompagnements doivent être un soutien et non un **relevage de compteur** !
- Et puis il y a encore des actions à mener, comme la manifestation des Conseillers bancaires à St Jean de Chépy en 2008, la grève du SPiC en 2009, ou la grève du 10 octobre 2010 pour la revalorisation du commissionnement.

### Une conclusion ?

- Nous avons la chance d'être dans un grand bureau mais même là, pour être entendus, il faut être unis !
- C'est à ça que nous voulons être utile : renforcer la cohésion, l'unité du personnel pour être plus fort, avoir plus de poids face à la Direction !

### Et toi, Hervé, pourquoi es-tu candidat ?

Parce que les agents contractuels ont des droits, qu'ils doivent connaître et faire reconnaître, ce qui n'est malheureusement toujours pas systématique.

### Des faits marquants de ton dernier mandat ?

Oui, moins de licenciement pour faute et plus pour inaptitude, mais surtout globalement, moins de dossiers, ce qui prouve que l'on avance en amont, et ça c'est positif !

### Si tu es élu, ce sera ton 4ème mandat, pas de lassitude ?

Au contraire, c'est dans la durée que l'on peut vérifier l'efficacité de notre action, l'expérience m'a appris qu'à la Poste, les avancées -quand il y en a- sont construites sur le long terme.

### Cette élection c'est aussi pour siéger au CT (comité technique) : quèsaco ?

Le CT, c'est la nouvelle dénomination du CTP (comité technique paritaire), on siège notamment quand il y a une réorganisation dans vos bureaux, c'est à dire souvent... on y parle d'emploi, de rythme de travail, du planning...

### Et ça aussi, c'est important ?

Ben oui, c'est un moment clé pour discuter avec les DET et la direction, pour faire aboutir vos revendications !

**Le 18 octobre,  
votez pour les listes  
Force Ouvrière**